

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 juin 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M. Chiheb GHANMI

BILAN			
ARRETE AU 31 décembre 2021			
<i>(unité : en Dinars Tunisien)</i>			
	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	12 871 020,746	5 328 039,151
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		12 871 020,746	5 328 039,151
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	3 800 699,324	1 747 722,632
Placements monétaires		3 274 608,393	999 938,167
Disponibilités		526 090,931	747 784,465
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,360
Autres débiteurs		52,360	52,360
TOTAL ACTIF		16 671 772,430	7 075 814,143
PASSIF			
PA1- DETTES SUR AVANCE DE PLACEMENT	4.5	600 000,000	0,000
PA2- OPERATEURS CREDITEURS	4.6	25 674,083	13 307,512
PA3- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.6	30 681,795	26 214,434
TOTAL PASSIF		656 355,878	39 521,946
ACTIF NET		16 015 416,552	7 036 292,197
CP1- CAPITAL	4.8	15 345 224,451	6 758 295,047
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.9	670 192,101	277 997,150
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74,509	33,250
Sommes distribuables de l'exercice		670 117,592	277 963,900
ACTIF NET		16 015 416,552	7 036 292,197
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		16 671 772,430	7 075 814,143

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	335 886,107	319 282,585
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		335 886,107	319 282,585
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	172 073,247	32 020,386
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		507 959,354	351 302,971
CH1- INTERETS SUR AVANCE DE PLACEMENT	4.7	0,000	0,000
CH2- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.7	-55 142,854	-41 685,025
REVENU NET DES PLACEMENTS		452 816,500	309 617,946
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.7	-30 240,732	-29 800,768
RESULTAT D'EXPLOITATION		422 575,768	279 817,178
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		247 541,824	-1 853,278
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		670 117,592	277 963,900
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-247 541,824	1 853,278
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-8 167,486	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	0,000
Frais de négociation de titres		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		414 408,282	271 627,316

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-12-2021**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	414 408,282	271 627,316
Résultat d'exploitation	422 575,768	279 817,178
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-8 167,486	-8 189,862
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-209 963,779	-238 006,236
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 774 679,852	138 397,090
SOUSCRIPTIONS	16 528 865,704	6 663 728,357
- Capital	16 055 987,904	6 458 197,536
- Régularisation des sommes non distribuables	-30 937,066	-4 119,602
- Régularisation des sommes distribuables	503 814,866	209 650,423
RACHATS	-7 754 185,852	-6 525 331,267
- Capital	-7 443 114,624	-6 255 464,832
- Régularisation des sommes non distribuables	13 160,676	4 154,525
- Régularisation des sommes distribuables	-324 231,904	-274 020,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	8 979 124,355	172 018,170
AN4- ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 036 292,197	6 864 274,027
En fin de l'exercice	16 015 416,552	7 036 292,197
AN5- NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	67 320	65 303
En fin de l'exercice	153 010	67 320
VALEUR LIQUIDATIVE	104,669	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,10%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM de distribution régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation

duportefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2021 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS :

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10MAI 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 12 871 020,746 dinars contre 5 328 039,151 dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	99 800,000	100 908,000	0,630
AB SUB 2009/B TV	5000	99 800,000	101 240,000	0,632
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	271 388,000	1,695
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	266 300,000	271 388,000	1,695
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	352 000,000	366 035,200	2,286
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	533 100,000	548 676,000	3,426
BH BANK SUB 2021-2 TF	5000	500 000,000	507 380,000	3,168
BH BANK SUB 2021-2 TF	9000	900 000,000	913 284,000	5,703
BNA SUB 2009	20000	399 200,000	411 904,000	2,572
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	287 280,000	1,794
BTE 2011 09022032 6.25	5000	275 000,000	287 280,000	1,794
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	266 300,000	275 084,000	1,718
SUB AMEN BANK 2012	10000	100 000,000	101 752,000	0,635
SUB AMEN BANK 2012	22223	222 230,000	226 123,470	1,412
UIB 2009/1	5000	99 811,300	101 831,462	0,636
Total		4 654 841,300	4 771 554,132	29,794

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	425 821,213	2,659
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	612 885,401	3,827
EMP NAT 2021 T3 CB TF	50 000	5 000 000,000	5 043 400,000	31,491
EMP NAT 2021 T3 CB TV	20 000	2 000 000,000	2 017 360,000	12,596
Total		8 072 685,000	8 099 466,614	50,573

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2021 au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement
Obligations des sociétés		1, 400,000.000	1, 400,000.000
ACHAT 5000 BH BANK SUB 2021-2	20/09/2021	500,000.000	500,000.000
ACHAT 9000 BH BANK SUB 2021-2	23/09/2021	900,000.000	900,000.000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		7, 000,000.000	7, 000,000.000
ACHAT OBLIGATION 50000 EMP NAT 2021	17/11/2021	5, 000,000.000	5, 000,000.000
ACHAT OBLIGATION 20000 EMP NAT 2021	17/11/2021	2, 000,000.000	2, 000,000.000
TOTAL		8, 400,000.000	8, 400,000.000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2021 au 31/12/2021 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	prix de cession /remboursement	Plus ou moins-values réalisée
Obligations des sociétés		904 480,000	904 480,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2021	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011 09022032 6.25	09/02/2021	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	23/03/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2021	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2021	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2010 TV	31/08/2021	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2021	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2021	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2021	33 350,000	33 350,000	0,000
TOTAL		904 480,000	904 480,000	0,000

4.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 335 886,107 dinars pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2021 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus des obligations		
-Intérêts	280 837,307	263 628,985
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	55 048,800	55 653,600
TOTAL	335 886,107	319 282,585

4.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2021 à 3 800 699,324 Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation	Emetteur	Taux	Cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt			2 470 008,181	2 506 874,695	15,653
CDP 370J-28/11/2022 8,90%	AIL	8,90%	500 000,000	503 856,666	3,146
CDP 730J-23/11/2023 9,20%	AIL	9,20%	500 000,000	503 986,666	3,147
CDP 3 ANS -23/11/2024 9.30%	AIL	9,30%	500 000,000	504 030,000	3,147
CDP 180J-31/01/2022 7,79%	BTK	7,79%	970 008,181	995 001,363	6,213
Placement à Terme			750 000,000	767 733,698	4,794
PLT BTK 182 JS 750 MD 7.44% 07/02/2022	BTK	7,44%	750 000,000	767 733,698	4,794
Total des placements monétaires			3 220 008,181	3 274 608,393	20,447

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	31/12/2021	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	522 198,331	3,261
Intérêts courus sur comptes bancaires	3 892,600	0,024
Total des disponibilités	526 090,931	3,285

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021** s'élèvent à **172 073,247** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du compte de dépôt	11 148,116	15 911,162
Revenus des Certificats de Dépôt	104 942,447	15 484,128
Revenus des Placements à terme	55 982,684	625,096
TOTAL	172 073,247	32 020,386

4.5 Notes sur dettes sur avance de placement :

Pour faire face aux opérations de rachat effectuées le 27.12.2021, la société a racheté 80% de ses placements à terme pour un montant total de 600 000 dt.

4.6 Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2021** à **56 355,878** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Opérateurs Créditeurs	25 674,083	13 307,512
Gestionnaire	22 004,301	9 637,774
Dépositaire	3 669,782	3 669,738
Autres Créditeurs Divers	30 681,795	26 214,434
Commissaire aux comptes	15 803,156	15 803,170
Etat Impôts et Taxes	578,137	67,885
Conseil du Marché Financier	1 395,011	578,911
Contribution Sociale de Solidarité	201,706	201,706
Publications diverses	3 231,039	3 298,249
Dividendes à payer	9 472,746	6 264,513
TOTAL	56 355,878	39 521,946

4.7 Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/01/2021 au 31/12/2021	du 01/01/2020 au 31/12/2020
Charges de gestion des placements	55 142,854	41 685,025
Commission de gestion	51 572,810	38 147,227
Commission de dépôt	3 570,044	3 537,798
Autres Charges	30 240,732	29 800,768
Honoraires du commissaire aux comptes	13 559,986	13 560,036
Redevances CMF sur les OPCVM	9 630,623	7 123,556
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	1 274,478	4 064,582
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	5 550,920	4 868,862
Frais Bancaires	24,725	-16,268*
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000
TOTAL	85 383,586	71 485,793

* Provient essentiellement de la différence de règlement d'opérations de souscriptions et de rachats.

4.8 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020	
Montant	6 758 295,047
Nombre de titres	67 320
Nombre d'actionnaires	493
Souscriptions réalisées	
Montant	16 025 050,838
Régularisation des sommes non distribuables	16 055 987,904
Nombre de titres émis	-30 937,066
Nombre d'actionnaires nouveaux	159 742
	53
Rachats effectués	
Montant	-7 429 953,948
Régularisation des sommes non distribuables	-7 443 114,624
Nombre de titres rachetés	13 160,676
Nombre d'actionnaires sortants	-74 052
	-39
Capital au 31/12/2021	
Montant	15 345 224,451
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	15 371 168,327
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	0,000
Frais de négociation de Titres	-8 167,486
Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Modification comptable	-17 776,390
Nombre de titres	0,000
Nombre d'actionnaires	153 010
	507

4.9 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Résultats distribuables de l'exercice	422 575,768	279 817,178
Régularisations de l'exercice	247 541,824	-1 853,278
Sommes distribuables de l'exercice	670 117,592	277 963,900
Sommes distribuables des exercices antérieurs	74,509	33,250
Sommes distribuables	670 192,101	277 997,150

5. Autres informations :

5.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	3,320	5,218	6,581	6,340	5,453
Intérêts des mises en pension	0,000	0,000	-0,514	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	-0,360	-0,619	-0,662	-0,707	-0,686
REVENU NET DES PLACEMENTS	2,959	4,599	5,405	5,632	4,766
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,198	-0,443	-0,428	-0,391	-0,759
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,762	4,157	4,977	5,241	4,007
Régularisation du résultat d'exploitation	1,618	-0,028	-0,375	-0,816	-0,624
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4,380	4,129	4,602	4,425	3,383
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-1,618	0,028	0,375	0,816	0,624
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,053	-0,122	-0,125	-0,001	-1,627
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	0,000	-0,271	1,613
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	-0,006	-0,011
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0,053	-0,122	-0,125	-0,278	-0,025
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2,708	4,035	4,852	4,964	3,982
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,053	-0,122	-0,125	-0,278	-0,025
Régularisation du résultat non distribuable	-0,048	0,001	0,061	0,051	0,004
Sommes non distribuables de L'exercice	-0,101	-0,121	-0,064	-0,227	-0,021
Distribution de dividendes	4,129	4,602	4,425	3,384	3,643
VL	104,669	104,520	105,114	105,053	104,239
Ratios de Gestion des Placements					
	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-0,573%	0,587%	0,586%	0,572%	0,556%
Autres Charges / Actif net moyen	-0,314%	0,419%	0,379%	0,316%	0,615%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	4,388%	3,939%**	4,409%**	4,237%**	3,247%**
Actif net moyen*	9 630 572,366	7 104 057,801	7 371 790,713	9 936 042,329	14 197 187,963

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=366 jours

** Retraités pour le besoin de la comparaison

5.2 Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3 Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.4 Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2021 sont de 13 560 dinars TTC.

5.5 Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.6 Etat Impôts et Taxes :

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.7 Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.8 Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative

entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

Les emplois en valeurs mobilières représentent 86,271% de l'actif total au 31 Décembre 2021 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 13,729% de l'actif total au 31 Décembre 2021. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit trois certificats de dépôts de plus d'un an « CDP 370J-28/11/2022 8.90% » ; « CDP 730J-23/11/2023 9.20% » et « CDP 3 ans-23/11/2024 9.30% » et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.

Le 27/12/2021, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV a souscrit une avance sur compte à terme d'un montant de 600 000 dt. Cette souscription est non conforme à l'article 2 du code des organismes de placement collectif en valeurs mobilières au terme duquel les ressources des sociétés d'investissement à capital variable sont constituées de leurs fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

Tunis, le 11 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANM

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2021 s'élèvent à 51 573 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contrepartie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2021 s'élèvent à 3 570 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 11 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANM